

Municipalité de Saint-Charles-
de-Bellechasse

2815 avenue Royale

Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec) G0R 2T0

Téléphone : (418) 887-6600

Télécopieur : (418) 887-6779

Courriel : munstcha@globetrotter.net

Adresse Internet : www.saint-charles.ca

241 P NP **DM99**

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Mémoire

Lévis

6211-04-004

Projet d'implantation Terminal méthanier Rabasca

Présentation au bureau d'audience publique
sur l'environnement (BAPE)

Charles-Eugène Blanchet, maire
Saint-Charles-de-Bellechasse

Janvier 2007

Table des matières

1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET	2
2. CONTEXTE.....	2
3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2
4. SÉCURITÉ	3
5. CONCLUSION	4
PLAN DE LOCALISATION	5
BIBLIOGRAPHIE.....	6

1. Présentation sommaire du projet :

- Un approvisionnement en gaz naturel sur une base annuelle pour environ 60 livraisons par bateau méthanier;
- Des installations maritimes composées d'une jetée capable de recevoir des méthaniers dont la capacité varie entre 138 000 m³ et 160 000 m³ ainsi que des infrastructures de déchargement qui y sont accessoires;
- Des canalisations cryogéniques pour acheminer le GNL de la jetée au terminal;
- L'aménagement d'un terminal d'une capacité de livraison de 500 millions de p.c. par jour de gaz vaporisé et composé de 2 réservoirs;
- Des installations de pompage, de pressurisation et de vaporisation;
- Des bâtiments d'entretien et de contrôle;
- Un centre de traitement des eaux, un poste de mesurage et des installations ferroviaires pour raccorder le terminal au chemin de fer.

2. Contexte

La municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse est située dans la M.R.C. de Bellechasse au sud de la municipalité de Beaumont à l'est du projet Rabaska, à environ une dizaine de kilomètres. La municipalité a des limites communes avec la Ville de Lévis et la municipalité de Beaumont.

La municipalité a une superficie de 99 km² et une population de 2 300 habitants. La vocation principale est résidentielle, agricole, commerciale et industrielle. Nous désirons profiter des avantages de la réalisation du projet pour consolider nos différentes activités.

3. Développement économique

L'investissement global du terminal Rabaska est évalué à 840 millions de dollars. Les retombées économiques directes et indirectes au Québec ont été évaluées avec l'Institut de la statistique du Québec. Il estime que 70 % des retombées découlant de cet investissement seront réalisées au Canada dont 444 millions au Québec, soit plus de la moitié de la valeur totale du projet. De cette somme, 234 millions seront versés en salaires.

Les frais d'exploitations s'élèveront à 46,5 millions de dollars par année. L'installation de Rabaska permettra une amélioration économique pour les travailleurs en leur permettant d'avoir accès à des postes bien rémunérés.

La quantité d'emploi est très variée et également spécialisée, ce qui permettra une augmentation des compétences des travailleurs de la région. Le projet favorisera le développement de nouvelles aptitudes en plus de fournir du travail à des métiers plus traditionnels dans la région.

Nous croyons que l'implantation de Rabaska aura un effet de rétention sur notre population principalement au niveau de la main-d'œuvre scolarisée et spécialisée. Le projet contribuera à maintenir la compétitivité des entreprises québécoises ayant accès à de l'énergie à un coût moindre et en favorisant l'implantation de nouvelles industries ainsi qu'au maintien de celles existantes dans la région.

Le projet devrait favoriser le développement du réseau gazier dans nos municipalités de Bellechasse étant donné la proximité du terminal, ce qui constituerait un avantage important pour notre région.

Rabaska permettra l'implantation et le développement de la pétrochimie. De plus, cette technologie favorisera la création de centres de recherche reliés à la pétrochimie et la cryogénie, considérant que l'Université Laval, l'U.Q.A.R. et le Cégep de Lévis-Lauzon sont à proximité et constituent des facteurs favorables pour le développement de nouvelles technologies.

4. Sécurité

Considérant que ce point a été largement discuté et médiatisé, nous attirons votre attention à l'effet que le personnel des municipalités située à l'est du terminal devra être formé et acquérir de nouvelles connaissances et habiletés pour faire face à cette nouvelle technologie, car si nous devons intervenir en cas d'accident, nous devons être en mesure de le faire de façon efficace et sécuritaire en situation d'urgence.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons vérifier si nous avons les équipements appropriés dans le cas où nous interviendrions pour différentes raisons, soit sur le site ou à proximité. Il devra y avoir des discussions avec les municipalités concernées. Nous soulignons également que les schémas de couverture de risque des municipalités de Bellechasse devront faire l'objet d'une mise à jour avant la mise en service du terminal et de la jetée Rabaska, pour tenir compte de l'arrivée de cette nouvelle technologie et des risques s'y rattachant. Nous devons également tenir compte du schéma de couverture de risques de la ville de Lévis pour une meilleure cohérence lors d'interventions.

Nous demandons qu'une convention soit également signée avec la municipalité de Beaumont ou la MRC de Bellechasse pour s'assurer que les résidents de Bellechasse qui sont situés dans le rayon de 1,5 km soient compensés comme ceux de la ville de Lévis

5. Conclusion

Selon nous, le projet Rabaska devrait être réalisé considérant que les avantages sont nettement plus grands que les inconvénients. Ce projet peut devenir un pôle de développement économique et également permettre des percées importantes dans le développement de l'économie et du savoir qui peut se greffer à ce projet lors de la construction ainsi que durant l'opération.

Les éléments de sécurité qui nous préoccupent sont principalement reliés à l'harmonisation des schémas de couverture de risques des municipalités.

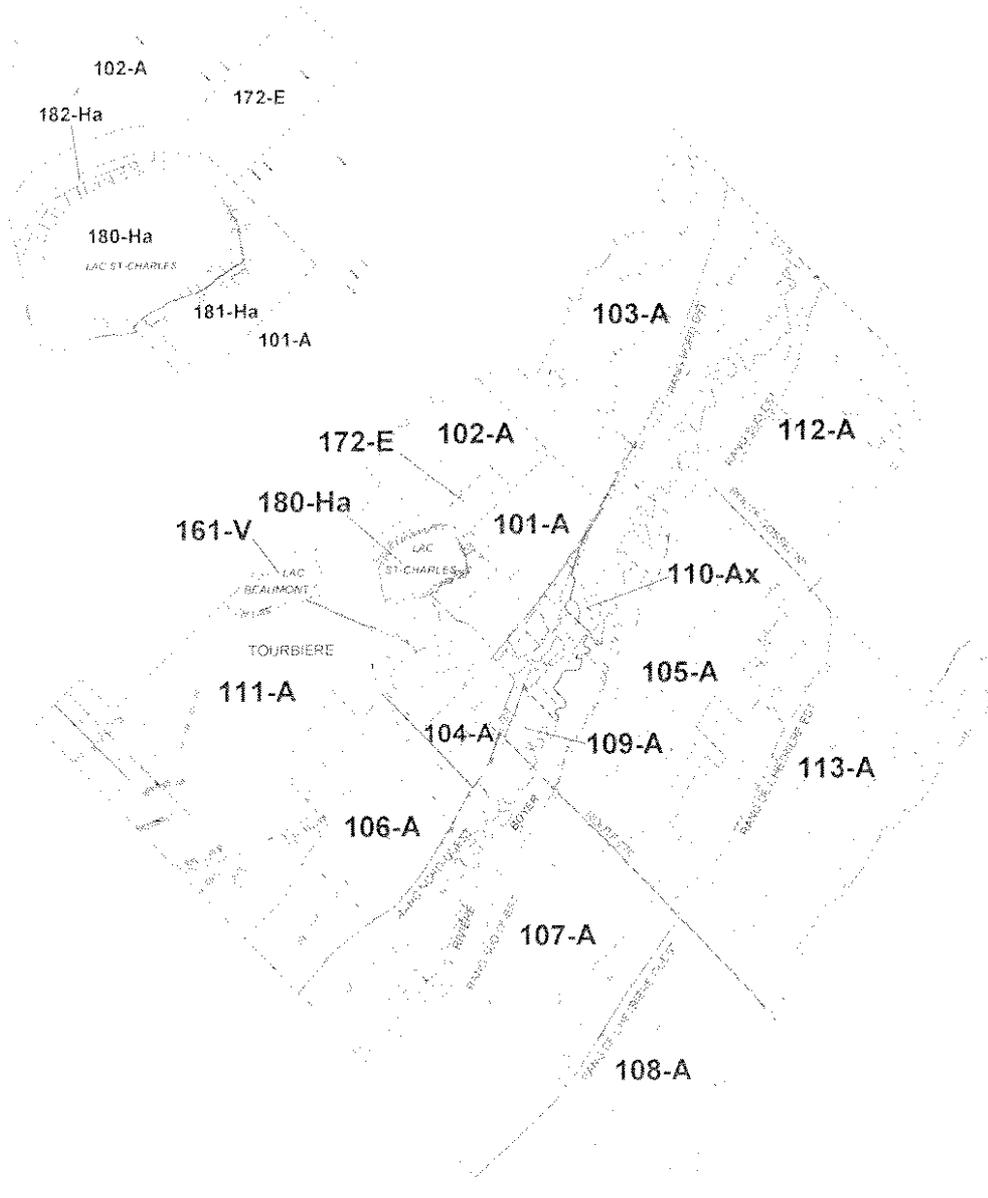
Nous devons tirer avantage des opportunités qui se présentent à nous. Celles-ci nous permettront d'améliorer nos connaissances pour apprivoiser et utiliser le GNL et de retirer des avantages économiques et de développement, principalement en dehors des grands centres comme Toronto et Montréal.

La réalisation du projet permettra de maintenir une concurrence dans nos approvisionnements en gaz naturel au Québec et de ne pas être dépendant d'un monopole de fournisseurs d'énergie pour la région.

Le projet devrait permettre l'amélioration et le développement du réseau gazier dans les municipalités rurales de la région qui par le fait même favorisera leur développement et améliorera leur compétitivité contribuant à diminuer leurs coûts énergétiques.

Plan de Localisation

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE



ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
LEGENDE

- Zone de zone
- Zone de zone
- Zone de zone

0 50 100 Mètres

Échelle: 1:50,000

Échelle: 1:50,000

Échelle: 1:50,000

Bibliographie

Projet Rabaska, Avis de projet, avril 2004, 11p.

Projet Rabaska, Les retombées économiques, 8 p.

Implantation d'un terminal méthanier à Lévis, Étude d'impact sur l'environnement, Tome 1, résumé, janvier 2006

